

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT**N ° II-CL310**

présenté par

Mme Allemand, Mme Capdevielle, M. Christophle, Mme Karamanli, M. Pena, M. Saulignac,
Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Delautrette et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 76**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à supprimer cet article dont l'objet est de mettre en oeuvre un nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales.

Ce dispositif porte manifestement atteinte à la libre administration et à l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales en portant le montant du DILICO 2 à deux milliards d'euros.

Cette mesure appelle à nouveau les collectivités territoriales à un effort d'économies totalement décorrélé de leur responsabilité dans le déficit et la dette publics. Ce sont ainsi près de 7,5 milliards d'euros de mesures d'économies qui sont prévues dans ce PLF à leur détriment. Des mesures pour l'essentiel régressives et qui vont amplifier le ralentissement de l'économie au regard de leur poids dans l'investissement.

Il faut donc supprimer cet article et abandonner de tels dispositifs.